



A tous les cabinets médicaux du Valais

Notre réf. VF/AC

Date 28 novembre 2018

**Demande de garantie de paiement et facture des hospitalisations hors canton
Logiciel eHGP (Electronic Health-Government platform)**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que **dès le 31 décembre 2018** notre fax ne sera plus en fonction. Ainsi, les demandes de garantie de paiement ne pourront plus être envoyées directement par ce biais. De plus, nous vous rappelons qu'un email n'est pas assez sécurisé pour faire transiter ces informations hautement sensibles (protection des données).

L'utilisation du fax pour transmettre les demandes de garantie de paiement ne sera donc plus acceptée, seules les demandes effectuées au moyen du logiciel eHGP ou envoyées sur la messagerie vsmedecin-cantonal@hin.ch seront traitées.

Pour obtenir l'accès au logiciel eHGP, les médecins doivent disposer d'un moyen d'identification sécurisé :

- Les médecins qui travaillent déjà avec un système de messagerie sécurisée (HIN ou SuisseID) peuvent communiquer leur adresse de messagerie sécurisée au fournisseur de l'application Abraxas SA (applications@abraxas.ch). Ils recevront dès lors un courriel leur indiquant la marche à suivre pour accéder à eHGP.
- Les médecins qui ne disposent pas d'un système de messagerie sécurisé (HIN) peuvent en obtenir un en s'inscrivant sur www.hin.ch.

La transmission des demandes de garantie par courrier sera toujours acceptée mais le délai de traitement du dossier sera plus long.

Les décisions seront transmises par la voie utilisée pour faire la demande (plateforme eHGP, vsmedecin-cantonal@hin.ch, courrier). Lors de la réception de la décision, le médecin demandeur doit la transmettre aux autres partenaires impliqués (assureur, hôpital, patient), si la décision n'a pas transité par eHGP.

Afin de réduire votre et notre effort administratif, nous vous serions reconnaissants de privilégier l'utilisation de la plateforme eHGP (Electronic Health-Government platform) pour l'envoi des demandes de garantie de paiement ainsi que des factures. Son utilisation est gratuite, aisée et permet une meilleure efficacité dans le traitement des demandes.



Nos collaboratrices se tiendront à disposition en cas de questions relatives aux hospitalisations hors canton du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Service de la santé publique
Hospitalisations hors canton
Avenue de la Gare 23
1950 Sion
Tél. 027 606 49 34/22

Nous vous rappelons que, **conformément aux recommandations de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le médecin demandeur est responsable d'informer son patient de la décision rendue quant à sa demande de garantie de paiement. Il est également chargé de lui expliquer les incidences financières qui pourraient en découler.**

Sur notre site <https://www.vs.ch/web/ssp/hospitalisations-hors-canton> vous trouverez toutes les informations nécessaires à ce sujet.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Victor Fournier
Chef de service



Dr Christian Ambord
Médecin cantonal